

**OPTION DE SPECIALITE**

# **DGEMC**

**DROIT ET GRANDS ENJEUX  
DU MONDE CONTEMPORAIN**

En classe de Terminale  
de la voie Générale

Lycée Jean de La Fontaine  
2, rue de Mosbach - BP 70159  
02404 Château-Thierry Cedex



# Présentation

L'option de « *spécialité* » Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain permet aux élèves de :

- comprendre les enjeux du monde contemporain par le droit ;
- se faire une juste représentation du droit et de ses métiers ;
- permettre de devenir un citoyen éclairé ;
- favoriser son esprit critique ;
- consolider sa culture générale en vue de la poursuite d'études.

L'enseignement de cette option est assuré par les professeurs d'économie gestion à raison de trois heures par semaine en classe de Terminale de la voie générale.

# Programme

Trois thèmes sont étudiés :

## **1. Qu'est ce que le droit ?**

- Ses fonctions
- Ses caractéristiques

## **2. Comment est organisé le droit ?**

- Les sources du droit
- L'organisation judiciaire en France
- Les relations internationales

### **3. Les questions juridiques contemporaines**

- Les sujets de droits
- Liberté, égalité, fraternité
- Personne et famille
- L'entreprise et le droit
- La création et technologies numériques

### **Illustrations de méthodes de travail**

- Recherches de règles juridiques existantes ou potentielles (évolution législative) et ou comparaison internationale de législations
- Lecture et analyse de décisions de justice
- Analyse de l'actualité juridique en rapport avec le cours
- Débats : pour ou contre (par groupe : avocats de la défense ou de l'accusation)
- Exposés, jeux de rôle ...



# Exemples de thématique traitée

- Le droit permet-il de lutter efficacement contre les discriminations ?
- L'absence de consentement est-il un critère suffisant en matière de violences sexuelles ?
- Le droit peut-il contraindre les États en matière de préservation de l'environnement ?

## Evaluation

Le DGEMC est intégré aux bulletins de Terminale sans oublier que cela sera valorisé dans Parcoursup.

Pas d'examen...

**Les bulletins scolaires sont pris en compte pour 10%** de la note finale afin de valoriser la régularité du travail de l'élève !

*NB: Les options choisies le sont pour toute la durée de l'année scolaire ; aucun abandon n'est possible en cours d'année.*